

**ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES  
PROFESSIONNELLES 2020 :  
des chiffres corrélés à l'activité  
économique**



# SOMMAIRE

**Communiqué de presse**

**Les chiffres de la sinistralité 2020**

**L'accompagnement des entreprises en  
prévention des risques professionnels**

# Communiqué de presse

## ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES 2020 : des chiffres corrélés à l'activité économique

La Carsat Languedoc-Roussillon publie les chiffres de la sinistralité 2020 en Languedoc-Roussillon, et met en lumière les faits marquants de sa mission d'assureur et préventeur des risques professionnels dans les entreprises au cours de cette année.

### Accidents du travail, accidents routiers professionnels et maladies professionnelles 2020 : une diminution proportionnelle à la baisse de l'activité économique

Dans le contexte économique lié à la pandémie de la Covid-19, qui a entraîné l'arrêt ou ralenti les activités des entreprises, **le nombre d'accidents du travail reconnus a diminué de 17,3% par rapport à 2019** avec moins de 23 000 accidents du travail contre + de 27 000 en 2019. En 2020, tous les secteurs d'activité enregistrent une baisse du nombre des accidents du travail avec arrêt. Cette baisse, proportionnelle au recul de l'activité, est plus forte dans l'administration, les banques et les assurances (-39%) ainsi que dans les activités de commerce (-22%) et le transport (-21%), des secteurs plus fortement impactés par le ralentissement de l'activité. La situation est plus contrastée dans les activités industrielles et secondaires avec une diminution de 12,8% dans la métallurgie, de 13,4% dans l'ameublement et le textile et de 7,5% dans la chimie-plasturgie mais de 11,5% dans le BTP, secteur d'activité qui a été le moins longtemps à l'arrêt.

Suite aux périodes de confinement, les accidents routiers professionnels sont en baisse dans tous les secteurs d'activité en 2020. **Les accidents de mission ont diminué de 27% et les accidents de trajet**, qui représentent + de 75% des accidents routiers professionnels, **enregistrent également une baisse de 7%**.

Les accidents graves avec incapacité permanente ont été moins nombreux ainsi que les accidents mortels.

**Le nombre de maladies d'origine professionnelle prises en charge par l'Assurance Maladie enregistre une baisse de 25% en 2020** en lien avec la pandémie. Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) qui représentent 89% des maladies professionnelles baissent de près de 23% en 2020.

### Covid-19 : la Carsat Languedoc-Roussillon mobilisée pour accompagner les entreprises

Dès le début de la crise, le réseau prévention (Cnam/Carsat/INRS) s'est mobilisé pour accompagner les entreprises en période de confinement et dans la reprise d'activité, pour aider à la prise en charge des salariés victimes de la Covid-19 et favoriser la prévention contre la pandémie : rédaction de **80 fiches conseils métiers** pour la protection des salariés au travail (la Carsat Languedoc-Roussillon a rédigé 4 fiches conseils métiers concernant le secteur des commerces de détail non-alimentaires) et définition d'un **plan de reprise pour 13 secteurs d'activité**.

En complément, elle propose depuis le 18 mai 2020, une subvention « Prévention Covid » pour aider les entreprises de moins de 50 salariés et travailleurs indépendants à financer des

équipements de protection Covid-19. **1536 subventions ont été réalisées**, pour un montant engagé de **2 440 569 euros**.

Pendant toute la durée de la crise, elle a maintenu son accompagnement habituel sur la prévention en entreprise :

- **5872 interventions en entreprises ;**
- **2303 établissements accompagnés pour des actions de prévention ;**
- **1510 aides financières accordées aux entreprises pour la prévention pour un montant de 7,8 millions d'euros ;**
- **106 268 établissements gérés pour le calcul du taux de cotisation AT/MP.**

### **De nouvelles offres de service : vers une simplification des démarches**

A travers de nouvelles offres de service, la Carsat Languedoc-Roussillon œuvre pour simplifier les démarches et améliorer la qualité de service : **plateforme téléphonique employeurs Occitanie** depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020 (36 79), **demandes de subvention en ligne** (net-entreprises.fr) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, **dématérialisation des taux de cotisation notifiés** (net-entreprises.fr) obligatoire pour toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### ***A propos de la Carsat Languedoc-Roussillon***

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail du Languedoc-Roussillon est un organisme de sécurité sociale de droit privé chargé d'une mission de service public. La Carsat :

- gère les retraites des salariés du régime général ;
- accompagne socialement les publics fragilisés ;
- assure les accidents du travail et les maladies professionnelles.

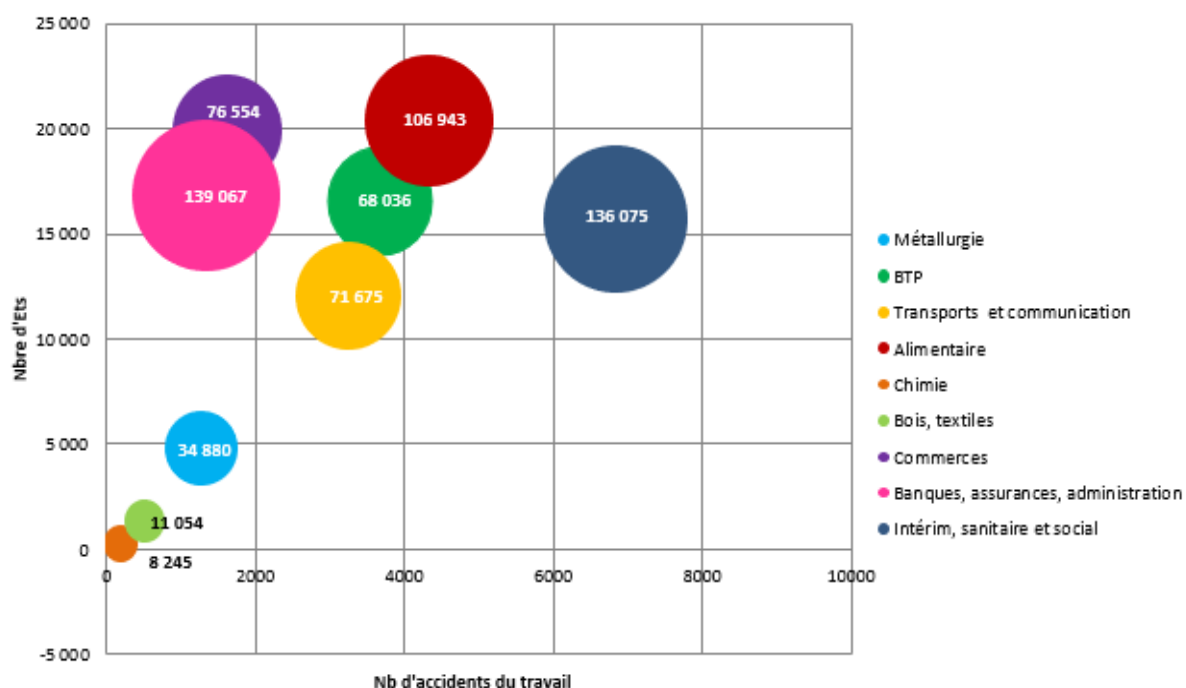
# Les chiffres de la sinistralité 2020

## Accidents du travail

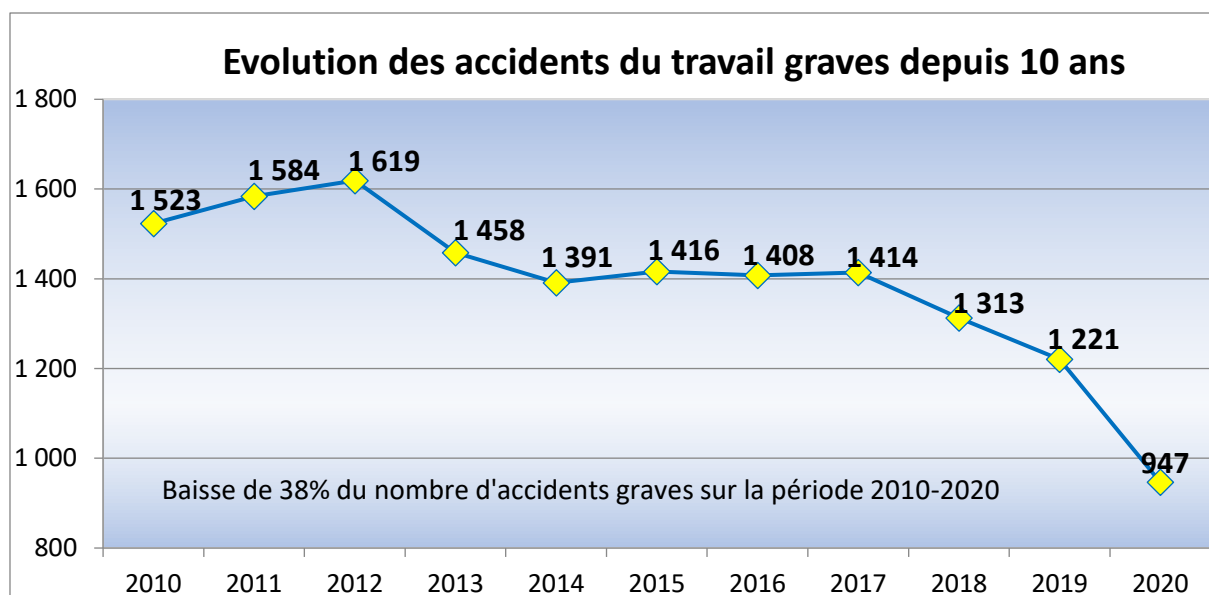
Dans le contexte économique lié à la pandémie de la Covid-19, qui a entraîné l'arrêt ou ralenti les activités des entreprises, le nombre d'accidents du travail reconnus a diminué de 17,3% par rapport à 2019 avec moins de 23 000 accidents du travail contre + de 27 000 en 2019. On assiste ainsi à une baisse historique de la sinistralité.

En 2020, on dénombre :

- 22 993 accidents du travail [soit -17,3% par rapport à 2019],
- 2 727 accidents de trajet [soit -16,2% par rapport à 2019],
- 694 maladies professionnelles [soit -25,5% par rapport à 2019].



En 2020, tous les secteurs d'activité enregistrent une baisse du nombre des accidents du travail avec arrêt en raison du recours au chômage partiel et au télétravail. Cette baisse, proportionnelle au recul de l'activité, est plus forte dans l'administration, les banques et les assurances (-39%) ainsi que dans les activités de commerce non alimentaire (-22%) et le transport (-21%), des secteurs plus fortement impactés par le ralentissement de l'activité.



Tous secteurs d'activités confondus, les principales causes d'accidents du travail sont les manutentions manuelles, les chutes de hauteur et de plain-pied.

Année 2020

	Nbre de sections d'établissements	Nbre de salariés	Nbre d'accidents du travail
Métallurgie	4 814	34 880	1 267
BTP	16 549	68 036	3 672
Transports et communication	12 031	71 675	3 249
Alimentaire	20 382	106 943	4 328
Chimie	301	8 245	185
Bois, textiles	1 363	11 054	506
Commerces	19 934	76 554	1 625
Banques, assurances, administration	16 819	139 067	1 330
Intérim, sanitaire et social	15 702	136 075	6 831
	<b>107 895</b>	<b>652 529</b>	<b>22 993</b>

### >>> Zoom sur les secteurs d'activité <<<

Si certains secteurs d'activité ont connu une diminution comprise entre 20 et 40%, la situation est plus contrastée dans les activités industrielles et secondaires avec une diminution de 12,8% dans la métallurgie, de 13,4% dans l'ameublement et le textile et de 7,5% dans la chimie-plasturgie mais de 11,5% dans le BTP, secteur d'activité qui a été le moins longtemps à l'arrêt.

Comme l'ensemble des activités de services, le commerce alimentaire a connu une forte diminution des accidents du travail de l'ordre de 19%.

### *Secteur du commerce alimentaire*

La moitié des accidents du travail sont liés à des manutentions manuelles et un quart proviennent de chutes (plain-pied et hauteur). Les situations de travail les plus exposantes à ces risques sont la mise en rayon, l'encaissement et les dé-palettisations.

Des recommandations nationales existent sur ces activités : R478 pour la mise en rayon, R440 pour l'encaissement, R461 sur la hauteur des palettes. Les prescriptions de prévention des préventeurs de la Carsat L-R invitent les employeurs à s'y référer, établissement par établissement.

Pour compléter cette approche individuelle, une approche collective s'appuie sur la déclinaison de deux programmes de prévention :

- Le programme d'action national « TMS Pros » : il concerne une quarantaine de magasins de la grande distribution alimentaire pour prévenir les risques liés aux troubles musculosquelettiques ;
- Le programme d'action régional « Chaîne logistique aval » : il s'agit d'investiguer la filière logistique d'une demi-douzaine d'enseignes de la grande distribution alimentaire pour prévenir les risques de chutes et d'écrasement lors des opérations de chargement/déchargement des marchandises.

### *Secteur des activités de services et action sociale*

Très sollicitées pendant la crise sanitaire, les activités d'action sociale et de santé ont vu leur sinistralité baisser de 11% en 2020.

On peut notamment citer les programmes à destination du sanitaire et médico-social depuis bientôt 10 ans, dont les objectifs majeurs ont consisté à mener des actions pour prévenir les risques principaux d'accidents du travail : la manutention et les chutes.

Des partenariats ont été mis en place avec l'ARS Occitanie afin d'intégrer nos priorités dans les contrats locaux d'amélioration des conditions de travail (CLACT) permettant un financement pour l'amélioration des conditions de travail dans le sanitaire et le médico-social.

L'investissement de la Carsat L-R pour accompagner le secteur sanitaire et médico-social reste majeur :

- 124 contrats de prévention établis entre 2014 et ce jour ;
- Pour un montant de 3,6 M€ subventionnés par la Carsat L-R entre 2018 et ce jour, soit 12 M€ investis par les établissements dans la prévention.

Cette enveloppe se répartit pour moitié auprès d'EHPAD privés (à but lucratif et non lucratif), pour un quart auprès d'établissements médico-sociaux relevant de collectivités territoriales et pour un quart d'établissements sanitaires.

L'évaluation menée en 2019 du programme d'action régional « Sanitaire et médico-social » a permis de démontrer une bonne appropriation des leviers à activer pour prévenir l'apparition des troubles musculosquelettiques. Sur 200 établissements évalués :

- 70% ont mis en place une organisation permettant d'évaluer l'autonomie des résidents ou patients en application de la recommandation nationale R471 et d'animer leur démarche de prévention ;
- 60% ont investis dans des dispositifs techniques d'aide à la manutention des résidents ou patients (lève-personnes sur rail plafonnier, chaises de douche à hauteur variable) ;
- Plus de 120 formateurs PRAP 2S ont été formés par les organismes de formation partenaires et habilités par les établissements ;
- Plus de 2 800 soignants ont été formés acteurs PRAP 2S pour observer, analyser et remonter les situations de travail dangereuses.

Le dynamique dans les structures d'aide et soins à la personne se poursuit sur la période 2019-2022 au travers de deux programmes de prévention :

- Le programme d'action national « TMS Pros » qui concerne environ 70 établissements du sanitaire et médico-social (choisis pour partie d'un commun accord avec l'ARS Occitanie) afin de structurer leur démarche de prévention des TMS ;
- Le programme expérimental « Aide et soins à domicile » qui mène une exploration du secteur ciblée sur le département de l'Hérault auprès de 8 structures d'aide et soins à domicile en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault et le Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques du pôle Autonomie Santé du CCAS de Lattes.

### *Secteur du bâtiment et travaux publics*

La diminution des accidents du travail dans le secteur du BTP est plus modérée en 2020. La baisse de 11,5% au niveau régional est sensiblement la même qu'au national (-12,8%).

Le nombre d'accidents du travail graves et de décès ont baissé. C'est le reflet du travail également mené par nos équipes de préventeurs sur le terrain, tant auprès des entreprises du BTP que des maîtres d'ouvrage.

- Formation des intérimaires avec le Certificat de Compétence aux Travaux en Hauteur : plus de 6000 intérimaires formés sur 3 ans ;
- Formation des maîtres d'ouvrage.

« Thèmes Opérationnels Prioritaires du BTP », ce programme définit les actions à mettre en œuvre pour réduire la sinistralité de cette activité, et demande :

- Aux équipes de maîtrise d'ouvrage d'intégrer dans les marchés de travaux des dispositions permettant de maîtriser les risques de chutes dans les opérations de construction, comme la mise en commun des moyens (équipements de travail et d'accès en hauteur), l'organisation des circulations et des livraisons sur le chantier, la mécanisation du transport vertical des personnes et des charges sur les chantiers ;
- Aux entreprises du BTP de savoir répondre aux exigences introduites dans les marchés de travaux.

## **Maladies professionnelles**

Une baisse significative de 25,5% des maladies professionnelles est à noter contre 18,8% au niveau national.

Le nombre de maladies d'origine professionnelle prises en charge par l'Assurance Maladie enregistre une baisse de 25% en 2020 en lien avec la pandémie. Les TMS qui représentent 89% des maladies professionnelles baissent de près de 23% en 2020.

Les affections périarticulaires représentent 81,1% des maladies professionnelles et 79,8% des jours d'arrêt. Leur nombre baisse de 20,6% en 2020 surtout dans le secteur de la chimie (-62,5%) et dans le commerce (-56%).

C'est pour cette raison que le programme d'action national « TMS Pros » se poursuit auprès de 250 entreprises ciblées.



## Décès

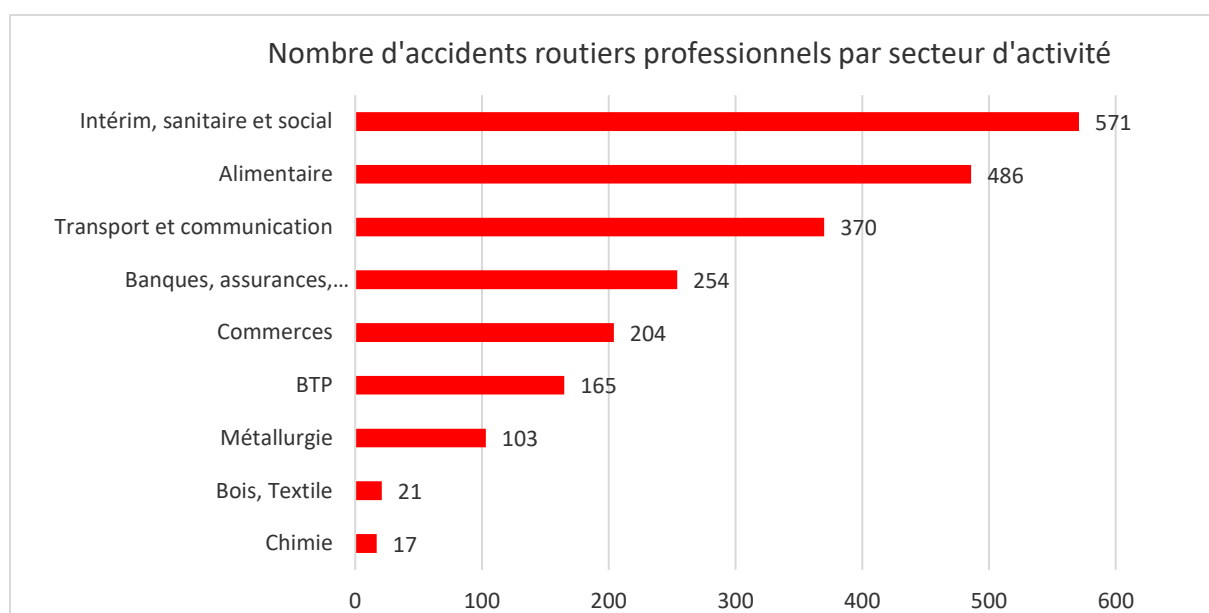
Il est nécessaire de relativiser également les résultats car 1 décès sur 3 est un malaise, avec une prévention primaire liée au suivi médical et une prévention tertiaire (prise en charge du salarié) qui met en avant les sauveteurs secouristes du travail et les organismes de formation que la branche habilite (Sauveteurs Secouristes du Travail).

## Accidents routiers

La route reste un des risques majeurs au travail, car 1 décès sur 3 est lié à un accident de la route.

Suite aux périodes de confinement, les accidents routiers professionnels sont en baisse dans tous les secteurs d'activité en 2020. Les accidents de mission ont diminué de 27% et les accidents de trajet qui représentent + de 75% des accidents routiers professionnels enregistrent également une baisse de 7%. Les accidents graves avec incapacité permanente ont été moins nombreux ainsi que les accidents mortels.

Le risque routier doit être pris dans sa globalité (trajet + mission) pour que le message soit plus lisible.



La Carsat L-R mène en partenariat avec la Préfecture de l'Hérault et Securider, filiale de la Mutuelle des Motards, une expérimentation sur les 2 roues et 2 roues motorisées, via une formation « test » de 2 heures sur le « partage de la route » délivrée par Securider et testée auprès de livreurs de la restauration rapide et de responsables d'enseignes.

Cette formation sera proposée à un panel d'entreprises de la restauration rapide en complément d'une sensibilisation destinées aux chefs d'entreprises sur les 4 axes de la prévention du risque routier professionnel (organisation des déplacements, gestion des compétences, suivi des véhicules, protocoles de communication) afin d'inclure le risque routier dans l'évaluation des risques.

Cette démarche est menée en coopération avec la Direction nationale des risques professionnels et en concertation avec la Carsat Sud-Est, qui travaille sur la même cible.

# L'accompagnement des entreprises en prévention des risques professionnels

## **Missions de la branche Assurance Maladie - Risques professionnels et état des lieux de la sinistralité en France**

La branche Assurance Maladie - Risques professionnels regroupe l'ensemble des intervenants autour de ses 3 missions majeures : indemniser et accompagner toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixer les taux de cotisation AT/MP des entreprises et enfin prévenir les risques professionnels, avec près de 2050 collaborateurs en Carsat, en CGSS pour nos départements et territoires ultra-marins et en CPAM ou CCSS pour la Lozère.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, qui a mis à l'arrêt un nombre important d'activités économiques à partir de mars 2020, le nombre d'accidents du travail reconnus a diminué de 17,7 % par rapport à 2019, avec 539 833 accidents du travail (contre 655 715 en 2019). Cette diminution correspond aux deux périodes de confinement de l'année 2020 et concerne la grande majorité des secteurs. A contrario, les métiers de l'ambulance, les centrales d'achat ou la vente à distance, très sollicités pendant la crise, ont vu leur activité et leur sinistralité augmenter.

Les accidents de trajet ont diminué de 19,7 % par rapport à 2019, avec 79 428 accidents. Les maladies professionnelles prises en charge enregistrent un recul d'environ 19 % entre 2019 et 2020 (40 219 cas reconnus contre 49 505 en 2019). Les troubles musculosquelettiques demeurent à l'origine de 87 % des maladies professionnelles. Bien qu'ils soient à effet différé, les cancers d'origine professionnelle sont également en recul de 14 %. Cette baisse incite la branche et tous les acteurs concernés à encore plus de vigilance et d'accompagnement, afin que cela ne se traduise pas par un renoncement aux droits de la part des assurés.

L'évolution des affections psychiques reconnues poursuit sa hausse observée ces dernières années avec 1 441 maladies professionnelles prises en charge par l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

## **Spécificités du tissu économique du Languedoc-Roussillon et accompagnement des entreprises en prévention des risques professionnels**

Avec 107 895 entreprises et 652 529 salariés, la région Languedoc-Roussillon se caractérise par un très grand nombre de TPE de moins de 19 salariés (94%). Cette très forte proportion implique que le travail de prévention est différent sur le terrain, que l'offre de service doit s'adapter, qu'il est nécessaire de travailler avec un réseau fort de partenaires et relais, et de montrer des exemples de prévention des risques professionnels innovants pour convaincre.

### *De nouvelles offres de service*

- Sur le canal de l'offre appels téléphoniques, les plateformes de service employeurs (au nombre de 13 sur le territoire) vont modifier le paysage de la relation avec les entreprises. C'est donc à partir du 1er décembre 2020 que la plateforme hébergée par la CPAM d'Auch pourra répondre aux appels de niveau 1 des entreprises d'Occitanie, tant sur la Prévention

que sur la Tarification. Le réseau d'experts de la Carsat sera ensuite sollicité en back office pour les questions de niveau 2.

Ce sera le cas pour toutes les régions de France.

- Sur le canal de l'offre numérique, les demandes de subvention devront être réalisées via [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Et l'adhésion au compte AT/MP pour toutes les entreprises sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (dématérialisation de la notification du taux de cotisation).

La dématérialisation des taux notifiés modifie également le paysage car les tiers-déclarants pourront désormais y avoir accès après l'avoir demandé.

### *Un réseau actif de partenaires et relais*

La Carsat L-R s'inscrit dans une démarche partenariale forte avec les organismes de Sécurité sociale de la région Occitanie, Urssaf, Cnam, dans une recherche de simplification globale des offres de service auprès des employeurs.

Cette Offre de Service aux Entreprises, OSE, présente un double enjeu : rendre autonome l'employeur grâce à des services en ligne et répondre à ses questions de gestion au quotidien dans un délai court, inférieur à 72 heures.

En 2020, 137 446 appels ont été reçus et traités. Ce service rencontre un succès toujours croissant auprès de nos publics.

Pour mener à bien les actions en entreprise, une coordination entre les acteurs majeurs de la prévention des risques professionnels sur le territoire est mise en œuvre avec la DREETS, les SPST, l'OPPBT.

Des travaux sont également menés avec les organisations professionnelles pour développer des actions spécifiques sur des secteurs d'activité ciblés et représentatifs en termes de sinistralité.

Afin de déployer la culture de prévention, des conventions de partenariat sont mises en place avec les chambres de commerce, les chambres de métiers et de l'artisanat, le conseil de l'ordre des experts comptables, l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, les CFA et les organismes de formation professionnelle continue.

### *3 exemples d'entreprises engagées dans la prévention des risques professionnels*

#### **Propara, établissement de rééducation spécialisée à Montpellier - Gaël BRUX, Directeur général**

Propara est un centre spécialisé dans les affections de l'appareil locomoteur et du système nerveux, dont la prise en charge du blessé médullaire, sa rééducation et sa réhabilitation. Le centre accueille des patients en hospitalisation complète et hospitalisation de jour.

La Mutuelle Propara gère, en plus du Centre Propara, la Maison d'Accueil Spécialisée "Les Soleils", située sur le même site géographique.

Environ 150 salariés travaillent dans ces deux structures et contribuent à la politique de prévention des risques professionnels mise en place depuis de nombreuses années.

Cette politique, notamment sur les TMS (aides techniques et formations PRAP) et sur les risques psychosociaux, est pilotée par un comité de pilotage régulier et accompagnée par la Carsat L-R, ce qui a permis depuis 2015, de diviser par 3 le nombre d'accidents du travail avec arrêt et par 6 le nombre de jours d'arrêt.

En plus de leur contribution constante sur ces risques majeurs dans le sanitaire et médico-social, ils participent activement à la recherche, autant sur l'amélioration des techniques de soins pour les patients que sur l'amélioration des conditions de travail pour ses salariés.

### **Océan Propreté, entreprise de collecte des ordures ménagères à Nîmes - Aurélien MARCOS, PDG**

Océan Propreté a été créée par Monsieur et Madame MARCOS en 2000 avec 3 salariés (à ce jour 170 personnes) intervenant dans la propreté urbaine, collecte des déchets et collecte sélective.

L'entreprise est aujourd'hui triplement certifiée ISO 9001 (management de la qualité), 14001 (management environnemental) et 45001 (management de la santé et de la sécurité au travail).

Dans le cadre d'un regroupement des personnels de l'entreprise sur le siège, les locaux et les extérieurs ont été repensés avec l'achat d'un terrain voisin.

La cellule Conception des Lieux et Situations de Travail de la Carsat L-R est intervenue et l'entreprise a été très réceptive en modifiant le projet afin de cadrer aux recommandations (circulation, parking, développement durable, aménagement atelier de maintenance).

La demande d'aide à la réflexion sur le nouveau projet a été faite en toute transparence auprès de la Carsat L-R.

Océan s'inscrit dans une démarche globale de développement de la prévention des risques avec une volonté marquée d'amélioration continue.

### **Daniel Bories, entreprise de fabrication et pose de menuiseries aluminium à Fabrègues - Laurent CAMMAL, Dirigeant associé**

Daniel Bories a été créée en 1974 par Monsieur Daniel Bories. Cette entreprise (agrée Technal) fabrique et installe des menuiseries en aluminium. Elle compte 28 personnes.

En juillet 2007, Madame Alric Bories (présente depuis 1994) et Monsieur Cammal rachètent l'entreprise.

Actions de prévention des risques professionnels menées :

- Dans le cadre du plan d'action de prévention des chutes dans la construction, les salariés ont réalisé les formations suivantes : prévention encadrement, échafaudage roulant (recommandation R457), sauveteurs secouristes du travail.
- Achats de plateformes individuelles roulantes légères et échafaudages roulants.

Investissements :

En 2015, dans le cadre programme d'action national « TMS Pros », l'analyse des situations de travail à risque TMS a été effectuée par la Carsat. L'entreprise a investi dans une potence de manutention, un palonnier à ventouse et une presse de vitrage basculante. Les salariés ont été formés à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP).

En 2020, un investissement dans une tronçonneuse doubles têtes automatique ainsi que dans un centre d'usinage a été réalisé. Il en résulte une réduction des gestes répétitifs et contraignants ainsi que du niveau sonore émis. L'entreprise souhaite investir dans une mini grue « araignée » (actuellement louée) pour la pose des vitrages.

La prévention est « intégrée » à la stratégie générale de l'entreprise et est considérée comme un facteur de performance.